

sire établir un plan de sécurité sociale pour toute la nation et à cet effet, il a l'intention d'élaborer un système national complet d'assurance sociale, tel que le dit le discours du trône, il constituera une charte de sécurité sociale pour tout le Canada.

Le Gouvernement a l'intention de recommander la nomination prochaine d'un comité spécial chargé de faire une étude et de préparer un rapport sur les mesures à prendre pour la réalisation d'une assurance sociale ainsi que sur les moyens requis pour les inclure dans un plan national. Ce comité sera chargé d'étudier ce système national.

Je crois que cette recommandation du Gouvernement est des plus sages, car il ne faut pas simplement désirer avoir une chose utile, il faut aussi savoir de quelle manière on peut l'obtenir et de quelle manière elle peut être le plus utile. Vous savez tous, honorables sénateurs, que dans ce domaine d'action sociale, les provinces ont certains droits et qu'en conséquence il faut examiner ce qui peut être fait et de quelle manière on peut l'accomplir sans affecter ces droits provinciaux.

Il est d'importance majeure, en considérant ces plans de reconstruction économique et sociale pour l'après-guerre au Canada, d'établir un régime qui satisfait aux conditions particulières de notre pays. Il ne s'agit pas de copier des plans qui pourraient être utiles à un autre pays, et non au nôtre. Tel que nous le conseillait Monsieur Cyril James, principal de l'Université McGill, au Canadian Club, dans une remarquable causerie sur le système soumis aux autorités britanniques par le professeur Beveridge, nous aurions tort d'imiter servilement ce système. Nous devons et nous pouvons, déclare M. James, établir un régime adapté aux conditions particulières qui règnent dans notre pays. Nous avons avantage à nous inspirer de plusieurs points de ce plan, qui est une étude méthodique et approfondie; mais nous ne devons pas l'adopter de toutes pièces, car nous pourrions nous exposer à de graves erreurs. Il faut s'avancer sur un terrain solide.

Ce qui importe d'abord, c'est de mettre les masses populaires à l'abri de la misère et de leur fournir un emploi stable et suffisamment rémunérateur et cela pour toutes les personnes qui peuvent travailler. Le Gouvernement sait qu'il faut éviter le chômage autant que possible.

La première obligation, c'est d'assurer du travail à la population; c'est un devoir important et qui sera des plus efficaces. Le travail donne le bonheur et la satisfaction au public et c'est lui qui donne le plus de récompense au peuple. Il est dans l'intérêt de

L'hon. M. Du TREMBLAY.

l'homme de travailler. L'oisiveté dégrade une population; et si nous voulons faire un bon peuple, nous devons lui donner du travail; d'ailleurs le travail est une loi naturelle. Il faut éviter de retomber dans l'état désastreux dans lequel nous nous sommes trouvés il y a quelques années alors qu'il n'y avait pas suffisamment d'emploi pour nos travailleurs.

Le Gouvernement conçoit l'extrême importance d'examiner comment il est possible d'assurer de l'emploi aux travailleurs après la guerre; il doit être aidé dans ce but par chaque province, chaque ville, chaque village, chaque industrie. L'Etat ne doit venir en aide aux citoyens que dans le cas où l'entreprise privée fait défaut. Le Gouvernement comprend très bien cette situation, et dans le discours du trône, entre autres, il est dit qu'il importe de ne rien négliger pour que, à la fin des hostilités, les hommes et les femmes de nos forces armées et de nos industries de guerre, soient placés dans des emplois utiles et rémunérateurs; que les ministres ont déjà commencé l'étude des conventions internationales et des mesures domestiques qui contribueront à assurer des revenus suffisants aux producteurs primaires ainsi que du travail à tous après la guerre.

Donc, honorables sénateurs, le discours du trône propose, entre autres, de prendre les mesures nécessaires qui contribueront à donner du travail à tous après la guerre; il nommera un comité qui étudiera les meilleurs moyens à prendre pour établir un programme de sécurité sociale et un système national d'assurance-maladie.

Au sujet de la guerre, le discours du trône nous assure que le Gouvernement, entr'autres, verra à l'entretien et au renforcement des deux corps de notre armée d'outre-mer, ainsi qu'à l'entretien des unités et des formations requises pour la défense territoriale et côtière du Canada et de certaines autres régions occidentales; que le corps d'aviation continuera de remplir sa triple mission; que le Gouvernement s'occupera d'augmenter encore la puissance de notre marine. Toutes ces mesures contenues dans le discours du trône sont excellentes.

Honorables sénateurs, nous devons travailler pour maintenir et développer notre état social, notre standard de vie. Nous devons avoir confiance dans l'avenir de notre démocratie.

Dans une déclaration récente, le vice-président des Etats-Unis, M. Wallace, parlant des plans pour l'après-guerre, avait pour l'avenir de son pays une vision magnifique: il voyait dans l'Amérique un pays où tous pouvaient devenir membres de la classe moyenne, où tous